



No de résolution  
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

15-05-2023

**42<sup>e</sup> SÉANCE  
CONSEIL 2021-2025**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 15 mai 2023 à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents :

- M. Luc Beauséjour, conseiller
- Mme Claudia Bertinotti, conseillère
- Mme Muriel Lafarge, conseillère
- M. Richard Leduc, conseiller
- M. Cédric Champagne, conseiller
- M. Patrick Lasalle, conseiller
- M. Claude St-Cyr, conseiller
- M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présents Me Anaïs Baril, greffière par intérim, laquelle agit à titre de secrétaire et M. François Pépin, directeur général.

2

**23-339 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que modifié par l'ajout des points 38 a) et 38 b), lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 1er mai 2023 – Approbation du procès-verbal

**AMÉNAGEMENT**

4. Dérogation mineure – 994, rue Lépine
5. Dérogation mineure – 107 à 117, avenue du Précieux-Sang
6. Règlement 79-452 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur de la rue Beaudry Nord – Second projet – Adoption



No de résolution  
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE**

**15-05-2023**

7. Règlement 79-453 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Secteur des rues Gauthier et Saint-Thomas – Second projet – Adoption
8. Protocole d'entente – Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés – Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Autorisation

**ADMINISTRATION**

9. Règlement 39-2002-11 – Amendement le Règlement 39-2002 – Fonds de roulement – Avis de motion
10. Règlement 39-2002-11 – Amendement le Règlement 39-2002 – Fonds de roulement – Dépôt du projet
11. Règlement 128-2015-4 – Amendement le Règlement 128-2015 – Prévention des incendies – Avis de motion
12. Règlement 128-2015-4 – Amendement le Règlement 128-2015 – Prévention des incendies – Dépôt du projet
13. Règlement 156-2018-1 – Amendement le Règlement 156-2018 – Modalités de publication des avis publics – Avis de motion
14. Règlement 156-2018-1 – Amendement le Règlement 156-2018 – Modalités de publication des avis publics – Dépôt du projet
15. Règlement 171-2023 – Tarification des activités et services en loisir – Avis de motion
16. Règlement 171-2023 – Tarification des activités et services en loisir – Dépôt du projet
17. Règlement 191-2023 – Redevances pour le financement de logements sociaux et abordables – Avis de motion
18. Règlement 191-2023 – Redevances pour le financement de logements sociaux et abordables – Dépôt du projet
19. Règlement 192-2023 – Modalités d'établissement de perception, de calcul et de remboursement des cotisations à être payées par les membres de la Société de développement commercial du centre-ville de Joliette – Adoption
20. Commission municipale du Québec – Exemption de taxes foncières – Révision périodique – Centre Résidentiel Communautaire Joliette-Lanaudière inc. – Dossier CMQ-64611-002
21. Fondation Émergence – Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie – Proclamation
22. Liste des comptes à payer du 19 avril au 2 mai 2023 – Approbation
23. La Soupière – Demandes d'aide financière – Autorisation
24. Création de poste – Brigadier scolaire – Approbation
25. Restructuration du service du Greffe et des affaires juridiques – Approbation
26. Embauche de deux monteurs de lignes – Service d'Hydro-Joliette



No de résolution  
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE**

**15-05-2023**

27. M. Olivier Vachon – Permanence – Régisseur sports – Service des Loisirs et de la culture
28. Employé numéro 001051509 – Transaction-quittance – Autorisation

**GREFFE – APPROVISIONNEMENT**

29. Soumission numéro AP23-005 – Reconstruction des terrains de tennis – Parc Georges-Rondeau – Adjudication de contrat
30. Soumission numéro AP23-007 – Contrôle des matériaux – Réfection des infrastructures du boulevard de la Base-de-Roc – Adjudication de contrat
31. Soumission numéro AP23-024 – Entretien ménager – Garage municipal et garage Hydro-Joliette – Adjudication de contrat
32. Soumission numéro AP23-025 – Aluminate de sodium en vrac – Adjudication de contrat
33. Soumission numéro AP23-038 – Machinerie lourde – Taux de location 2023-2024 – Adjudication de contrat
34. Soumission numéro AP23-040 – Béton préparé – Adjudication de contrat

**TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES**

35. Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Entente numéro 8806-23-MU01 – Travaux estivaux d’entretien de voirie – Approbation

**LOISIRS ET CULTURE**

36. Le Carré Saint-Louis – Dîner hot-dogs annuel – Utilisation de l’espace public – Autorisation
37. Mon Afrique à Lanaudière – Une journée en Afrique – Utilisation de l’espace public – Autorisation
38. Divers
- 38.a) Entente intermunicipale de fourniture en eau potable – Reconduction
- 38.b) Activités de financement d’organismes – Représentations diverses
39. Dépôt de rapports
40. Date et heure de la prochaine assemblée
41. Période de questions
42. Levée de l’assemblée

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil



No de résolution  
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

15-05-2023

3

**23-340 – SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> MAI 2023 – APPROBATION  
DU PROCÈS-VERBAL**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière par intérim est dispensée d'en faire la lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

**23-341 – DÉROGATION MINEURE – 994, RUE LÉPINE**

**CONSIDÉRANT** la recommandation DM-2023-04-05 du comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'**avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

**CONSIDÉRANT QUE** tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

**D'ACCORDER** une dérogation mineure à l'immeuble situé au 994, rue Lépine, afin de régulariser l'implantation d'une résidence unifamiliale présentant une marge de recul latérale nord-ouest de 1,51 mètre (4,95 pieds) au lieu de trois mètres (9,84 pieds) ainsi que la localisation d'un garage isolé présentant une marge de recul arrière de 0,96 mètre (3,15 pieds) au lieu d'un mètre (3,28 pieds).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5

**23-342 – DÉROGATION MINEURE – 107 À 117, AVENUE DU  
PRÉCIEUX-SANG**

**CONSIDÉRANT** la recommandation DM-2023-04-06 du comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'**avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;



No de résolution  
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

15-05-2023

**CONSIDÉRANT QUE** tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

**D'ACCORDER** une dérogation mineure à l'immeuble situé aux 107 à 117, avenue du Précieux-Sang, afin de régulariser l'implantation d'un garage isolé localisé à 1,45 mètre (4,76 pieds) d'un garage jumelé au lieu de deux mètres (6,56 pieds).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6

**23-343 – RÈGLEMENT 79-452 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA RUE BEAUDRY NORD – SECOND PROJET – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** l'avis publié dans le journal, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT** l'assemblée publique de consultation tenue ce jour;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

**D'ADOPTER** le second projet de règlement 79-452 amendement le Règlement de zonage 79 de manière à modifier le plan de zonage afin d'inclure la totalité des lots 2 902 655 et 2 902 663 à l'intérieur de la zone C01-027 (localisée le long de la rue Beaudry Nord).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7

**23-344 – RÈGLEMENT 79-453 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DES RUES GAUTHIER ET SAINT-THOMAS – SECOND PROJET – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** l'avis publié dans le journal, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT** l'assemblée publique de consultation tenue ce jour;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :



No de résolution  
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE**

**15-05-2023**

**D'ADOPTER** le second projet de règlement 79-453 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier la grille des usages et normes applicable à la zone P04-027 (localisée à l'intersection des rues Gauthier Sud et Saint-Thomas) afin de permettre la structure jumelée pour la classe d'usage « communautaire institutionnelle et administrative (p1) ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8

**23-345 - PROTOCOLE D'ENTENTE - PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS - MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION - AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet déposé en mai 2021 au programme d'aide d'infrastructures municipalité amie des aînés (PRIMADA) a été retenu par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

**D'AUTORISER** le directeur du service d'Aménagement du territoire à signer l'entente et tout document avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme d'infrastructures municipalité amie des aînés.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9

**23-346 - RÈGLEMENT 39-2002-11 - AMENDANT LE RÈGLEMENT 39-2002 - FONDS DE ROULEMENT - AVIS DE MOTION**

Le conseiller Alexandre Martel donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 39-2002-11 amendant le Règlement 39-2002 relatif au fonds de roulement afin d'ajouter des clauses administratives.

10

**23-347 - RÈGLEMENT 39-2002-11 - AMENDANT LE RÈGLEMENT 39-2002 - FONDS DE ROULEMENT - DÉPÔT DU PROJET**

**CONSIDÉRANT** le précèdent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :



No de résolution  
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

15-05-2023

**DE DÉPOSER** le projet de règlement 39-2002-11 amendant le Règlement 39-2002 relatif au fonds de roulement afin d'ajouter des clauses administratives, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11

**23-348 – RÈGLEMENT 128-2015-4 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 128-2015 – PRÉVENTION DES INCENDIES – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Luc Beauséjour donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 128-2015-4 amendant le Règlement 128-2015 relatif à la prévention des incendies afin d'harmoniser les articles relatifs aux feux d'artifices et pièces pyrotechniques.

12

**23-349 – RÈGLEMENT 128-2015-4 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 128-2015 – PRÉVENTION DES INCENDIES – DÉPÔT DU PROJET**

**CONSIDÉRANT** le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

**DE DÉPOSER** le projet de règlement 128-2015-4 amendant le Règlement 128-2015 relatif à la prévention des incendies afin d'harmoniser les articles relatifs aux feux d'artifices et pièces pyrotechniques, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13

**23-350 – RÈGLEMENT 156-2018-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 156-2018 – MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS – AVIS DE MOTION**

La conseillère Claudia Bertinotti donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 156-2018-1 amendant le Règlement 156-2018 relatif aux modalités de publication des avis publics.





No de résolution  
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

15-05-2023

14

**23-351 – RÈGLEMENT 156-2018-1 – AMENDANT LE  
RÈGLEMENT 156-2018 – MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS  
PUBLICS – DÉPÔT DU PROJET**

**CONSIDÉRANT** le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

**DE DÉPOSER** le projet de règlement 158-2018-1 amendant le Règlement 158-2018 relatif aux modalités de publication des avis publics afin de préciser l'emplacement des publications, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15

**23-352 – RÈGLEMENT 171-2023 – TARIFICATION DES ACTIVITÉS  
ET SERVICES EN LOISIR – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 171-2023 relatif à la tarification des activités et service en loisir afin d'ajuster, d'ajouter ou de retirer certains coûts, de préciser certains termes et d'abroger le règlement 171-2020.

16

**23-353 – RÈGLEMENT 171-2023 – TARIFICATION DES ACTIVITÉS  
ET SERVICES EN LOISIR – DÉPÔT DU PROJET**

**CONSIDÉRANT** le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

**DE DÉPOSER** le projet de règlement 171-2023 relatif à la tarification des activités et services en loisir afin d'ajuster, d'ajouter ou de retirer certains coûts, de préciser certains termes et d'abroger le règlement 171-2020, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil





No de résolution  
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

15-05-2023

17

**23-354 – RÈGLEMENT 191-2023 – REDEVANCES POUR LE FINANCEMENT DE LOGEMENTS SOCIAUX ET ABORDABLES – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Alexandre Martel donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 191-2023 relatif au paiement d'une redevance destinée à financer en tout ou en partie la construction de logements sociaux et abordables sur le territoire de la ville de Joliette.

18

**23-355 – RÈGLEMENT 191-2023 – REDEVANCES POUR LE FINANCEMENT DE LOGEMENTS SOCIAUX ET ABORDABLES – DÉPÔT DU PROJET**

**CONSIDÉRANT** le précédat avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**DE DÉPOSER** le projet de règlement 191-2023 relatif au paiement d'une redevance destinée à financer en tout ou en partie la construction de logements sociaux et abordables sur le territoire de la ville de Joliette, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19

**23-356 – RÈGLEMENT 192-2023 – MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DE PERCEPTION, DE CALCUL ET DE REMBOURSEMENT DES COTISATIONS À ÊTRE PAYÉES PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DU CENTRE-VILLE DE JOLIETTE – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 23-313 et 23-314, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 1<sup>er</sup> mai 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

**D'ADOPTER** le Règlement 192-2023 relatif aux modalités d'établissement de perception, de calcul et de remboursement des cotisations à être payées par les membres de la Société de développement commercial du centre-ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution  
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

15-05-2023

20

**23-357 – COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – EXEMPTION  
DE TAXES FONCIÈRES – RÉVISION PÉRIODIQUE – CENTRE  
RÉSIDENTIEL COMMUNAUTAIRE JOLIETTE-LANAUDIÈRE INC. –  
DOSSIER CMQ-64611-002**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale du Québec doit consulter la Ville de Joliette lors de la révision périodique aux fins de l'exemption des taxes foncières de l'organisme Centre Résidentiel Communautaire Joliette-Lanaudière inc.;

**CONSIDÉRANT QU'**une telle reconnaissance a été acceptée le 7 octobre 2013 en faveur de Centre Résidentiel Communautaire Joliette-Lanaudière inc.;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

**QUE** la Ville de Joliette informe la Commission municipale du Québec qu'elle s'en remet à la discrétion de cette dernière concernant la demande de confirmation de la reconnaissance aux fins d'exemption de toutes taxes foncières formulée par Centre Résidentiel Communautaire Joliette-Lanaudière inc. visant l'immeuble situé au 867, rue de Lanaudière à Joliette.

**QU'**advenant la tenue d'une audience, la Ville de Joliette ne sera pas présente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21

**23-358 – FONDATION ÉMERGENCE – JOURNÉE INTERNATIONALE  
CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE –  
PROCLAMATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;



No de résolution  
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE**

**15-05-2023**

**CONSIDÉRANT QUE** le 17 mai est la Journée internationale contre l’homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu’elle résulte d’une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence depuis 2003;

**CONSIDÉRANT QU’**il y a lieu d’appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

**DE PROCLAMER** le 17 mai Journée internationale contre l’homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

22

**23-359 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 19 AVRIL AU 2 MAI 2023 – APPROBATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2022 au montant de 3 748 676,72 \$ pour la période du 19 avril au 2 mai 2023 et la liste des comptes à payer pour la même période;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D’APPROUVER** la liste des comptes à payer pour la période s’étendant du 19 avril au 2 mai 2023 et d’autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 19 avril au 2 mai 2023**

a. Liste des transferts électroniques :	273 130,74 \$
b. Liste des chèques :	3 290 412,98 \$
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	587 334,76 \$
<b>Total</b>	<b>4 150 878,48 \$</b>

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil



No de résolution  
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

15-05-2023

23

**23-360 – LA SOUPIÈRE – DEMANDES D’AIDE FINANCIÈRE –  
AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** les demandes d’aide financière de l’organisme La Soupière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

**D’AUTORISER** la trésorière à verser une aide financière de 9 470,26 \$ à l’organisme La Soupière.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

24

**23-361 – CRÉATION DE POSTE – BRIGADIER SCOLAIRE –  
APPROBATION**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

**DE CRÉER** un poste de brigadier scolaire col bleu.

**D’APPROUVER** le nouvel organigramme du service des Incendies.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

25

**23-362 – RESTRUCTURATION DU SERVICE DU GREFFE ET DES  
AFFAIRES JURIDIQUES – APPROBATION**

**CONSIDÉRANT** les nouvelles orientations pour le service du Greffe et des affaires juridiques;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**DE DISSOCIER** la Cour municipale commune de Joliette du Service du Greffe et des affaires juridiques.

**DE TRANSFORMER** le poste de directeur adjoint à la Cour municipale en poste de directeur et greffier à la Cour municipale.

**DE NOMMER** Me Caroline St-André au poste de directrice et greffière au service de la Cour municipale commune de Joliette.

**D’ABOLIR** les postes greffier à la Cour municipale, greffier adjoint – percepteur et juge de paix et greffier adjoint.

**DE CRÉER** le poste de greffier adjoint et un deuxième poste de technicien à la Cour municipale.



No de résolution  
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

15-05-2023

**DE TRANSFÉRER** la responsabilité de la gestion du contrat du procureur de la poursuite au service du Greffe et des affaires juridiques.

**D'APPROUVER** le nouvel organigramme du service du Greffe et des Affaires juridiques.

**D'APPROUVER** le nouvel organigramme du service de la Cour municipale Commune de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26

**23-363 – EMBAUCHE DE DEUX MONTEURS DE LIGNES – SERVICE D'HYDRO-JOLIETTE**

**CONSIDÉRANT** la vacance à deux postes de monteurs de lignes et qu'il y a lieu de les pourvoir;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

**QUE** la Ville de Joliette embauche MM. Carl Beausoleil et François Caron au poste de régulier de monteur de ligne au sein du service d'Hydro-Joliette.

**QUE** leur date d'entrée en fonction soit fixée respectivement au 19 juin 2023 et 20 juin 2023.

**QUE** ces embauches soient assujetties à une période de probation de 960 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

**QU'**à leur entrée en fonction, leur rémunération soit établie à la classe 15 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 1152 (cols bleus).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27

**23-364 – M. OLIVIER VACHON – PERMANENCE – RÉGISSEUR SPORTS – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

**CONSIDÉRANT QUE**, par sa résolution numéro 22-666, le conseil municipal procédait à l'embauche de M. Olivier Vachon au poste de régisseur sports au sein du service des Loisirs et de la culture;

**CONSIDÉRANT QUE** cette embauche était assujettie à une période de probation de 120 jours de travail à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;



No de résolution  
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE**

**15-05-2023**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

**DE NOMMER** M. Olivier Vachon au poste permanent de régisseur sports au sein du service des Loisirs et de la culture, à compter du 16 mai 2023, le tout conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 5303 (cols blancs).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28

**23-365 – EMPLOYÉ NUMÉRO 001051509 – TRANSACTION-QUITTANCE – AUTORISATION**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

**D'AUTORISER** le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, la transaction-quittance relative à l'employé numéro 001051509, de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29

**23-366 – SOUMISSION NUMÉRO AP23-005 – RECONSTRUCTION DES TERRAINS DE TENNIS – PARC GEORGES-RONDEAU – ADJUDICATION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel d'offres pour la reconstruction des terrains de tennis au parc Georges-Rondeau a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

**CONSIDÉRANT QUE** sept soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 8 mai 2023;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	Les Excavations Michel Chartier inc.	442 055,00 \$
2	Construction Moka inc.	500 716,00 \$
3	Excavation Jérémy Forest inc.	543 544,00 \$
4	9230-8832 Québec inc.   Terrassement Baril	583 268,58 \$
5	Généreux Construction inc.	585 067,50 \$
6	Pavage des Moulins inc.	736 405,00 \$
7	Paysagiste Promovert inc.	906 005,00 \$



No de résolution  
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE**

**15-05-2023**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

**D'ADJUGER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP23-005, le contrat pour la reconstruction des terrains de tennis au parc Georges-Rondeau, à l'entreprise « **Les Excavations Michel Chartier inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires, suivant les quantités estimées, au montant de **442 055,00 \$**, avant taxes.

**QUE** le coût net, soit un montant de **464 157,75 \$**, soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en **sept** versements annuels égaux de **66 308,25 \$**, puisés à même le fonds général durant les **sept** prochaines années.

Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

À la fin du projet, s'il advient que le montant de l'affectation autorisée par le fonds de roulement est plus élevé que le montant effectivement dépensé à propos de cette affectation, le conseil est autorisé à retourner automatiquement cet excédent au fonds de roulement non engagé.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

30

**23-367 – SOUMISSION NUMÉRO AP23-007 – CONTRÔLE DES MATÉRIAUX – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DU BOULEVARD DE LA BASE-DE-ROC – ADJUDICATION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel d'offres pour le contrôle des matériaux dans le cadre de la réfection des infrastructures du boulevard de la Base-de-Roc a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adjudication de ce contrat est assujettie au système d'évaluation et de pondération des offres;

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 1<sup>er</sup> mai 2023;

	<b>ENTREPRISES</b>	<b>POINTAGE</b>	<b>PRIX AVEC TAXES</b>
1	<b>Les Services EXP inc.</b>	<b>8,220</b>	<b>159 372,60 \$</b>
2	Solmatech inc.	8,146	175 551,74 \$





No de résolution  
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE**

**15-05-2023**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

**D'ADJUGER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP23-007, le contrat pour le contrôle des matériaux, dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures du boulevard de la Base-de-Roc, au soumissionnaire ayant atteint le plus haut pointage et dont la soumission est conforme, soit à « **Les Services EXP inc.** », au montant de **138 615,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31

**23-368 – SOUMISSION NUMÉRO AP23-024 – ENTRETIEN MÉNAGER – GARAGE MUNICIPAL ET GARAGE HYDRO-JOLIETTE – ADJUDICATION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel d'offres pour l'entretien ménager au garage municipal et au garage Hydro-Joliette a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

**CONSIDÉRANT QUE** huit soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 8 mai 2023;

	ENTREPRISES	PRIX TOTAL AVANT TAXES	CONFORME	
			OUI	NON
1	Entretien Leblanc	48 000,00 \$	X	
2	9351-5104 Québec inc.	49 607,88 \$		X
3	Sanipro Service professionnel de nettoyage inc.	55 448,74 \$	X	
4	Service Amiralbo inc.	60 000,00 \$	X	
5	Service d'entretien ménager Vimont inc.	65 208,00 \$	X	
6	Services Impeccab Net inc.	69 600,00 \$	X	
7	Unique Maintenance publique inc.	70 676,28 \$	X	
8	9263-4542 Québec inc.   Zone Expert Entretien	102 617,16 \$	X	

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :



No de résolution  
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

15-05-2023

**D'ADJUGER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP23-024, le contrat annuel d'entretien ménager au garage municipal et au garage Hydro-Joliette, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Entretien Leblanc** », au montant de **48 000,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

32

**23-369 – SOUMISSION NUMÉRO AP23-025 – ALUMINATE DE SODIUM EN VRAC – ADJUDICATION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel d'offres pour la fourniture d'aluminate de sodium en vrac nécessaire au traitement de l'eau potable a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission a été reçue dans les délais et ouverte en date du 8 mai 2023;

ENTREPRISE	PRIX UNITAIRE AVANT TAXES
Kemira Water Solutions Canada inc.	1,475 \$ / kg

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

**D'ADJUGER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP23-025, le contrat pour la fourniture d'aluminate de sodium en vrac, à l'entreprise « **Kemira Water Solutions Canada inc.** », laquelle a déposé la seule soumission conforme au prix unitaire de **1,475 \$ / kg**, pour un montant approximatif de **51 625,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

33

**23-370 – SOUMISSION NUMÉRO AP23-038 – MACHINERIE LOURDE – TAUX DE LOCATION 2023-2024 – ADJUDICATION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel d'offres pour constituer un répertoire de taux de location de machinerie lourde avec opérateur pour la période du 15 mai 2023 au 14 mai 2024 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

**CONSIDÉRANT QUE** douze soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 27 avril 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :



No de résolution  
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

15-05-2023

**D'APPROUVER** le répertoire de taux de location de machinerie lourde 2023-2024, lequel est joint à la présente résolution, selon leurs taux horaires soumis conformément à l'appel d'offres AP23-038.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

34

**23-371 – SOUMISSION NUMÉRO AP23-040 – BÉTON PRÉPARÉ –  
ADJUDICATION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel d'offres pour la fourniture de béton préparé incluant la livraison a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 1<sup>er</sup> mai 2023;

	ENTREPRISES	PRIX UNITAIRE AVANT TAXES	PRIX AVANT TAXES
1	Béton Généreux inc.	191 \$ / m <sup>3</sup>	76 400 \$
2	Laurentien Malo inc.	206 \$ / m <sup>3</sup>	82 400 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

**D'ADJUGER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP23-040, le contrat pour la fourniture de béton préparé incluant la livraison, à l'entreprise « **Béton Généreux inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme au prix unitaire de 191 \$ / m<sup>3</sup> au montant approximatif de **76 400 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

35

**23-372 – MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ  
DURABLE – ENTENTE NUMÉRO 8806-23-MU01 – TRAVAUX  
ESTIVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE – APPROBATION**

**CONSIDÉRANT** la demande par le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour des travaux d'entretien de voirie sur la route 343 pour la saison estivale 2023;

**CONSIDÉRANT** le montant offert de 27 492,24 \$ pour une durée d'un an incluant une clause de renouvellement pour deux années supplémentaires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :



No de résolution  
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE**

**15-05-2023**

**D'APPROUVER** l'entente numéro 8806-23-MU01 pour l'entretien estival de la voirie de la route 343 par la Ville de Joliette avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour la somme annuelle de 27 492,24 \$ taxes incluses.

**D'AUTORISER** le directeur du service des Travaux publics et services techniques à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ladite entente de même que tout document jugé nécessaire ou utile pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

36

**23-373 – LE CARRÉ SAINT-LOUIS – DÎNER HOT-DOGS ANNUEL –  
UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** la demande de l'organisme Le Carré Saint-Louis;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'AUTORISER** Le Carré Saint-Louis à tenir un dîner hot-dogs annuel qui aura lieu sur la rue Saint-Joseph, entre les rues Saint-Louis et Fabre le 14 juin 2023 de 11 h 30 à 13 h 30.

**D'AUTORISER** la fermeture de la rue Saint-Joseph, entre les rues Saint-Louis et Fabre de 9 h à 16 h.

**D'AUTORISER** le directeur des Travaux publics et services techniques à installer la signalisation requise pour la fermeture desdites rues.

**D'AUTORISER** le prêt d'équipement, l'utilisation de BBQ et la vente de hot-dogs et de boissons non alcoolisées.

**LE TOUT**, conditionnellement à ce que les requérants se conforment aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

37

**23-374 – MON AFRIQUE À LANAUDIÈRE – UNE JOURNÉE EN  
AFRIQUE – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** la demande de l'organisme Mon Afrique à Lanaudière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :



No de résolution  
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE**

**15-05-2023**

**D'AUTORISER** Mon Afrique à Lanaudière à tenir l'événement « Une journée en Afrique » qui aura lieu au parc Lajoie le 2 septembre 2023 de 12 h à 19 h 30.

**D'AUTORISER** le prêt d'équipement et la vente de produits artisanaux et d'accessoires pour la tenue de l'événement.

**D'AUTORISER** la trésorière à verser une aide financière de 2 000 \$ à l'organisme Mon Afrique à Lanaudière.

**LE TOUT**, conditionnellement à ce que les requérants se conforment aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

38

**DIVERS**

Deux points sont ajoutés.

38 a)

**23-375 – ENTENTE INTERMUNICIPALE DE FOURNITURE EN EAU POTABLE – RECONDUCTION**

**CONSIDÉRANT QU'**il a lieu de renouveler l'entente de fourniture en eau potable;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**DE RECONDUIRE** l'entente intermunicipale de fourniture en eau potable en vigueur desservant les municipalités/villes de Saint-Paul, Saint-Thomas, Joliette et Notre-Dame-des-Prairies jusqu'à la signature de la nouvelle entente ou au plus tard le 31 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

38 b)

**23-376 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

**D'AUTORISER** la trésorière à verser une aide financière à l'organisme suivant :



No de résolution  
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE**

**15-05-2023**

- Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin : 250 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

39

**23-377 – DÉPÔT DE RAPPORTS**

La greffière par intérim dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 15 mai 2023;
- Service de l'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois d'avril 2023;
- Service des Incendies – Rapport mensuel du mois de mars 2023;
- Liste des contrats de 25 000 \$ et plus.

40

**DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 5 juin 2023, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

Je vous informe que ce point met fin à la webdiffusion de ce soir. Une période de questions, réservée aux gens présents suivra la fin de la webdiffusion. La séance sera levée à la suite de la période de questions. Au nom des membres du conseil et en mon nom personnel, je vous remercie de votre présence.

41

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.



No de résolution  
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

15-05-2023

42

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 19 h 42.

PIERRE-LUC BELLEROSE,  
Maire

ANAÏS BARIL,  
Greffière par intérim